

N/REF : 30/04/2026 16H52 C:000003 I:02646
V/REF : AC/C45874
V/Email reçu le Jeudi 30/04/2026 a 16H52

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CPI
IMMEUBLE : CAMILLE PISSARO -CPI
79/79B/79T, BD DE CLEUNAY
.
35000 RENNES

Rennes, le 21 Mai 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : 79 B BOULEVARD DE CLEUNAY - MR DIOP : 06 95 33 48 49
LOGEMENT N° 100190, PORTE N°B13, 1° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : PIECE DE LA CHASSE D'EAU DÉFECTUEUSE
Donneur d'ordre : Mme S FARUEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 11/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DÉPOSE MECANISME WC
FOURNITURE ET POSE MACANISME WC
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 11/05/26 a 17H22 sfaruel@aiguillon.com
LE LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 11/05/26 A 17:22 MME FARUEL S

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL071-Rempl.Ens.mécanismene chasse Wc	2	77,19	77,19
	TOTAL H.T.			77,19
	T.V.A. a 10,00%			7,71
	TOTAL T.T.C.En EURO			84,90

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.